

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN**

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le

ID : 056-215600289-20261006-DELCONVRESMEDIA-DE

Nombre de conseillers en	
exercice :	19
Présents :	17
Votants :	19

Le 6 octobre 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le **1er octobre 2026** s'est réuni en session ordinaire à 20h à la Mairie, sous la présidence de Madame Claire MAHE, Maire.

PRESENTS : BEILLON É. BERTHE L. BOULO S. BOULO Y. BROHAN A. BURBAN Sa. BURBAN Sy. FOURAGE E. GUICHON L. HERVIEUX P. MAHE C. MARTIN Ch. MOURRO S. OILLAUX P. RICHARD P. ROUSSEL C. SEROT E.

ABSENTS EXCUSES : COILIER A. (procuration à BERTHE L.) MENANT P. (procuration à BOULO Y.)

Secrétaire de séance : ROUSSEL C.

Objet : Convention cadre définissant les conditions d'adhésion et de partenariat au réseau des médiathèques du territoire de Questembert Communauté

Le projet de convention cadre définissant les conditions d'adhésion et de partenariat au réseau des médiathèques du territoire de Questembert Communauté est présenté. Il organise les rôles de Questembert Communauté d'une part, et de la commune d'autre part.

La convention précise notamment les objectifs, la gouvernance, les engagements des différentes parties, les règles de fonctionnement, les moyens humains et les services mutualisés, les modes de communication, la programmation des actions culturelles ainsi que les engagements financiers des parties, ...

A noter l'adhésion au principe de tarification unique de l'ensemble du réseau.

Par ailleurs des financements complémentaires dédiés à la programmation d'événements particuliers feront l'objet conventionnement spécifique (ex : salon du livre jeunesse)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Adopte ce projet de convention,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention en son nom.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an mentionnés ci-dessus. Affiché le 7 octobre 2026.

Fait à Caden, le 6 octobre 2026

Le Maire

